



A Paris, le 12 juin 2006 - n° 136/D130

## **Groupe de travail CNIS sur l'inventaire des besoins d'information statistique dans les transports**

### **Compte-rendu de la réunion plénière du 24 mars 2006**

**Présents :** MM. Fernandez, Grelet, Benmessaoud, Armoogum, Postel, Chapelon, Geffrin, Le Borgne, Bernardet, Genevois, Houée, Raoul, Saunier, Mme Levy

**Excusés :** MM. Fortin, Launez, Lipatz, Mmes Rovira, Gascon

#### **1. Organisation du groupe, Avancée des travaux**

Le groupe a accueilli un nouveau rapporteur, Michel Houée (SESP, ODIT-France), qui prendra en charge l'expertise des besoins d'information dans le transport de voyageurs. René Genevois aura la responsabilité de l'expertise des besoins dans le domaine des marchandises et Jean-Luc Lipatz assurera l'expertise des besoins locaux.

Maurice Bernadet fait le point sur l'avancée des travaux. La phase d'entretiens a été menée à bien en 2005 avec quelques mois de retard par rapport au calendrier initial, retard largement dû à la réorganisation du ministère. Quelques entretiens devront être menés en mai pour compléter cette première phase. Il en est ainsi de l'entretien prévu avec la SNCF et d'un ou deux entretiens auprès d'experts sur les problématiques locales.

Le calendrier prend la forme suivante : la remise d'un document provisoire lors de la prochaine réunion du groupe plénier le 26 juin sera l'occasion de discuter des orientations et des propositions du groupe. Le rapport final sera finalisé durant l'été pour être présenté au bureau du CNIS puis à l'assemblée plénière de fin d'année.

La réunion est consacrée à la présentation des premiers éléments du rapport. Avant leur présentation, Maurice Bernadet rappelle la philosophie générale du rapport : un rapport orienté sur les choix stratégiques en matière d'information dans les transports. Même s'ils donneront lieu à des illustrations dans le rapport, les points les plus techniques seront traités en annexe. L'objectif visé est donc un rapport relativement bref de 30/40 pages, complété par des annexes plus techniques.

#### **2. présentation des premiers éléments du rapport, discussion**

Le rapport devrait être organisé en quatre parties : les besoins des acteurs (1), les réponses à ces besoins : l'organisation du système d'informations (2), l'inventaire des besoins exprimés : inadaptations et actions pour y répondre (3), et enfin une synthèse des recommandations (4) (voir plan détaillé en annexe).

Ces parties ont été présentées respectivement par Emmanuel Raoul (1), Jean-Marie Saunier (2), Michel Houée (3, aspects voyageurs) et René Genevois (3, aspects marchandises). L'analyse des besoins locaux sera présentée en juin.

Sur les besoins des acteurs ou leurs motivations, les discussions ont porté sur l'intérêt qu'il y aurait à distinguer l'état actionnaire de l'état propriétaire, distinction qui a également un sens pour l'analyse des besoins d'information des collectivités locales. Par ailleurs, dans l'analyse des besoins, il serait judicieux de traiter à part les acteurs économiques.

Les besoins d'information dans le domaine des transports ne sont pas et ne peuvent pas être couverts par le seul système statistique public dans la mesure où l'accès aux informations des opérateurs dominants et les besoins d'informations très fins (sur les origines-destinations) se heurtent aux règles strictes de confidentialité caractérisant le SSP. L'accès à ces informations passe alors par des accords bilatéraux, ou nécessite, le cas échéant, des mesures réglementaires (loi spéciale, obligations définies dans des conventions...) différentes selon les cas..

Les changements institutionnels en cours (ouverture à la concurrence, privatisations, décentralisation) modifient profondément les modalités d'accès à certaines données : données ferroviaires, trafic autoroutier, trafic sur le réseau transféré aux départements... Ces besoins concernent également la connaissance des réseaux.

Pour les données ferroviaires, seul un accord bilatéral, avec l'opérateur dominant ou une loi spéciale peuvent permettre l'accès à l'information, dans des conditions à définir. Pour les sociétés d'autoroutes, l'accès à l'information statistique doit être défini dans les contrats de concession. Pour les collectivités locales, seules des conventions peuvent assurer la continuité de la connaissance statistique à défaut d'un texte réglementaire (décret en conseil d'Etat)

Parmi les principales lacunes du système d'information sur les marchandises sur lesquelles le groupe aura à faire des propositions, à définir des priorités, on peut citer :

- L'accès à une information OD détaillée pour l'ensemble des modes

- Les besoins dans le domaine de l'intermodalité

- es besoins d'information sur les prix

- Les besoins dans le domaine des marchandises en ville

- Les lacunes dans le domaine maritime

- Les besoins d'information sur les infrastructures

- Les besoins d'information sur le champ de la logistique

Dans le domaine du transport de voyageurs, sous dimensionné par rapport au transport de marchandises, on peut citer :

- Les lacunes en termes de connaissance des OD

- Les besoins de connaissance des comportements

- Les insuffisances de l'information sur les prix

## **ANNEXE**

### **Plan du rapport**

#### **1 . Introduction**

#### **2 . Les besoins des acteurs**

- 2.1 Les besoins citoyens multiples
- 2.2 Les exigences européennes
- 2.3 Les rôles et besoins de l'Etat
- 2.4 Les collectivités locales

#### **3 . Les réponses à ces besoins : l'organisation du système d'informations**

- 3.1 Le système statistique public
- 3.2 Les informations collectées hors SSP

#### **4 . L'inventaire des besoins exprimés : inadaptations et actions pour y répondre**

- 4.1 En matière de connaissance des infrastructures et des réseaux
- 4.2 En matière de transport de voyageurs à longue distance
- 4.3 En matière de transport de marchandises hors agglomérations
- 4.4 En matière de transport de voyageurs et de marchandises en agglomérations

#### **5 . Synthèse des recommandations**

### **Annexes**